

préserver l'environnement marin et de conserver les ressources de la mer. Au cours d'une séance de huit semaines tenue à Genève et dans les négociations qui se sont poursuivies au cours de toute l'année 1975, la conférence a permis qu'un accord général se fasse autour de conceptions juridiques aussi révolutionnaires que celles de «zone économique» et «héritage commun de l'humanité». Le Canada accorde la plus grande importance au succès de la conférence et à la conclusion d'accords internationaux viables et équilibrés qui, répondant aux besoins de toutes les nations, prouveront une fois de plus l'importance, sur le plan pratique, d'en arriver à des solutions multilatérales des problèmes planétaires.

Au cours des années difficiles de 1974 et 1975, des porte-parole du Canada ont dit ouvertement et clairement leur conviction que, malgré ses imperfections et ses difficultés, l'Organisation des Nations Unies demeurerait indispensable au succès de la coopération internationale dans un monde interdépendant. Devant les doutes sérieux qui se sont fait jour au sujet de l'avenir des Nations Unies, ils ont réaffirmé l'engagement du Canada à l'égard des idéaux et des principes proclamés dans la Charte et sa volonté d'appuyer les efforts visant à faire de ces principes une réalité. La septième session spéciale a tout particulièrement encouragé le Canada à penser que cette politique restait viable malgré les difficultés des Nations Unies. Au cours de l'année, le Canada a continué à jouer un rôle actif et constructif non seulement à l'Assemblée générale, mais aussi dans les institutions spécialisées des Nations Unies, dans les opérations de maintien de la paix et dans les conférences mondiales où l'on s'efforce de régler des problèmes d'une portée planétaire et d'une importance critique pour l'humanité.